



Achat terrain viabilisé et PVR (participation voirie et réseaux)

Par hoozgurl

Bonjour,

J'ai signé en février un compromis pour l'achat d'un terrain via une agence immobilière.

Sur le compromis, il est bien indiqué que le terrain est viabilisé.

En allant déposer le permis de construire en mairie, le service urbanisme m'a indiqué que ce terrain était soumis à la PVR (participation pour voirie et réseaux), à hauteur d'environ 4 000 ?.

L'agence ne nous l'a jamais signalé.

Peut-on se retourner contre l'agence ? Est-il normal qu'on nous vende le terrain comme viabilisé alors qu'au final le prix de la viabilisation n'est pas compris dans le prix du compromis ? L'agence a-t-elle manqué à son devoir d'information ?

Merci d'avance pour votre aide ...

Cordialement,

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement